

Comment bien préparer votre Référent·e Harcèlement sexuel et agissements sexistes à l'exercice de ses fonctions ?



Obligations légales

Depuis le 1er janvier 2019, toute entreprise d'au moins 11 salarié·es doit avoir parmi les membres de son CSE un·e référent·e chargé·e d'orienter, informer et accompagner les salarié·es en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Un·e référent·e côté employeur est obligatoire à partir de 250 salarié·es.

Ces référent·es doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions (Art. L. 2315-18).

EQUILIBRES, entreprise de référence de l'égalité au travail, propose une formation-action pour préparer les référent·es à assumer ce nouveau rôle.

PROGRAMME

1. CONNAÎTRE ET REPÉRER

- Les différentes formes de violences sexistes et sexuelles, leurs manifestations et la notion centrale de consentement
- Le cadre légal, les obligations et responsabilités, les sanctions encourues
- Les impacts sur la personne et l'environnement de travail
- Les signaux repérables et/ou silencieux du côté de la victime

2. CERNER ET EXERCER EFFICACEMENT SON RÔLE

- Situer son rôle
- Accueillir et réaliser un premier niveau d'écoute.
- Adopter la bonne posture, écouter, faire face aux émotions
- Se mettre en situation pour l'exercice de ses missions : orienter, informer, accompagner
- S'approprier la boîte à outils des référent·es : entretien d'écoute, cartographie des parties prenantes, procédures, affichage, ...

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Web-atelier alternant apports de connaissances et interactions via des quiz, vidéos, études de cas, mises en situation et échanges ouverts, avec utilisation de l'application interactive Beekast
- Envoi d'un livret participant·e reprenant les informations clés
- Évaluation des acquis et de la satisfaction

POINTS FORTS



Format interactif, quizz, mises en pratique



Livret participant·e envoyé a posteriori

POURQUOI CHOISIR EQUILIBRES ?

- Une double expertise : l'égalité au travail (approche organisationnelle et juridique) et les risques psychosociaux (approche psychologique et relationnelle)
- Une posture professionnelle et non culpabilisante
- Convivialité, échanges et mise en action avec les participant·es pour favoriser l'expérimentation et être au plus près de leurs réalités terrain.

Public : Référent·es employeur et CSE, membres du CSE, Personnel RH
6 à 8 participant·es *

Dates : 11 et 13 octobre
29 novembre et 1er décembre
de 14h à 17h

Prérequis : Aucun prérequis nécessaire

Format : 2 demi-journées, en distanciel
via Microsoft teams

Tarif : 700 euros HT

CGV

Le règlement intégral devra intervenir avant le début de la formation, comptant et sans escompte à réception de facture. En cas de paiement effectué par un OPCO, le dossier de prise en charge par votre OPCO doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si Equilibres n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

L'INTERVENANTE,

experte des sujets d'égalité au travail,
lutte contre les discriminations et violences
sexistes et sexuelles



Marie-Sixtine Bergeret
Consultante,
Psychologue clinicienne

*En cas de public en situation de handicap, merci de nous en faire part au moment de la demande d'inscription.